

Prescriptions vestimentaires et d'équipement

Pour les Interclubs NLA/NLB, championnats Suisse et pour des tournois avec épreuves N1-N4 (selon FIT)

Chaque joueur doit se vêtir et se présenter de manière adéquate pour le jeu. Il faut porter une tenue de tennis propre et conforme à l'usage courant.

1. Tenues vestimentaires non tolérées

Le port de sweat-shirts, cuissettes de gymnastique, T-shirts ou tous autres vêtements inappropriés n'est pas autorisé pendant le jeu (temps de l'échauffement inclus).

2. Inscriptions et publicité

Pendant une compétition, la remise des prix ou une conférence de presse, les inscriptions et la publicité sont interdites sur les équipements et les vêtements, **à l'exception de:**

a) Maillot, pull-over, veste

1) avec manches:

Un Logo sur chaque manche d'une grandeur de maximum 19,5 cm² chacune. En plus, le logo standard du fabricant*) sur les deux manches d'une grandeur de maximum 52 cm². Si cette surface de 52 cm² porte des inscriptions, celles-ci ne peuvent pas dépasser 26 cm².

2) sans manches:

Les **deux** logos commerciaux d'une grandeur maximale de 19,5 cm² chacun qui sont autorisés sur les manches (voir ci-dessus) peuvent être placés sur le devant de shirts sans manches.

3) sur le devant, le dos, le col:

Deux logos, avec une grandeur maximale de 13 cm², **ou un** logo du fabricant avec une grandeur maximale de 26 cm².

b) Shorts ou jupes

Deux logos du fabricant avec une grandeur maximale de 13 cm², **ou un** logo du fabricant avec une grandeur maximale de 26 cm². En plus, **un** logo du fabricant avec une grandeur maximale de 13 cm².

c) Socquettes/chaussures

Logo du fabricant sur chaque socquette et sur chaque avec une grandeur maximale de 13 cm².

d) Raquette

Logo du fabricant sur la raquette et **un** logo sur les cordes.

e) Couvre-chef, bandeau ou brassard (au poignet)

Un logo du fabricant avec une grandeur maximale de 13 cm².

f) Sacs, serviettes-éponges ou autres équipements et accessoires

Logo du fabricant de l'équipement sur chaque objet, plus **deux** Logo commerciaux séparés sur **un ???** avec une grandeur maximale de 26 cm².

g) Nom du club, sponsor de l'équipe

En plus, le nom du club **une** seule fois sur la tenue de tennis avec une grandeur maximale de 100 cm².

Interclubs : en plus, publicité de tiers (max. 13 cm²) pour le Team Sponsor sur une manche des vêtements de tennis, sur le couvre-chef, le bandeau frontal ou le bracelet.

3. Tenue d'échauffement

Les joueurs peuvent garder la tenue d'échauffement pour le jeu de compétition à condition qu'elle corresponde aux prescriptions susmentionnées et que le joueur en ait reçu l'autorisation du Referee avant le match.

*) Par fabricant, il faut entendre le producteur des vêtements ou de l'équipement concernés.

4. Noms de pays

Il est interdit de placer les noms de pays sur les vêtements.